
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 20 juin 2024.

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le quatorze juin deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK (départ à 20h46, absent de la délibération n°160.06.2024 à n°167.06.2024), Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Amandine MARTINEZ (départ à 20h46, absente de la délibération n°160.06.2024 à n°167.06.2024), Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA (arrivée à 20h24, absente de la délibération n°148.06.2024 à n°151.06.2024), M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN
M. Christian DANDRIMONT	à	Mme Christine ROBERT
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Claude MATHON
Mme Jennifer BALLAND	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Franck GAILLOT	à	M. Foued BOUBERKA

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Laura BELLOIS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Claude MATHON

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**152.06.2024 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 4 avril 2024, et de créer et supprimer les postes liés :

- A l'augmentation d'une heure par semaine de cours de musique assistée par ordinateur
- A des réorganisations
- Des départs (mutation, retraite, démission)
- Au souhait de développer l'apprentissage

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
1 emploi à temps non complet (11h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi à temps non complet (10h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Augmentation d'une heure de cours de musique assistée par ordinateur
1 emploi à temps complet d'agent de restauration / entretien sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique	1 emploi à temps complet d'agent de restauration / entretien sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Départ d'un agent en retraite
1 contrat d'apprentissage en communication (graphisme)		Mise en place d'un contrat d'apprentissage service communication
1 contrat d'apprentissage accueil (centre social)		Mise en place d'un contrat d'apprentissage centre social Déclic
1 emploi à temps complet de gestionnaire finances sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif	1 emploi à temps complet de gestionnaire finances sur le grade d'adjoint administratif principale de 1 ^{ère} classe	Mutation d'un agent remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi à temps complet d'ATSEM sur les grades du cadre d'emploi d'ATSEM et sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique	1 emploi à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Démission d'un agent remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi à temps complet d'ATSEM sur les grades du cadre d'emploi d'ATSEM et sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique	1 emploi à temps non complet (17h30/35h) d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Réorganisation du service éducation (reconversion professionnelle d'une ATSEM à 50% sur un poste administratif)

1 emploi d'agent de restauration / entretien à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique		Un agent change de service pour raison de santé. Il convient de la remplacer sur son service d'origine
1 emploi permanent à temps complet de responsable logistique / garage et magasin sur les grades du cadre d'emploi de technicien, d'agent de maîtrise, d'adjoint administratif et d'adjoint technique	1 emploi permanent à temps complet de responsable logistique / garage et magasin sur les grades du cadre d'emploi de technicien et d'agent de maîtrise	Réorganisation des services techniques / Agent pouvant être recruté sur un grade différent de celui initialement prévu
1 emploi permanent à temps complet d'administrateur réseaux et système sur les grades du cadre d'emploi de technicien	1 emploi permanent à temps complet d'administrateur réseaux et système sur le grade de technicien	Mutation d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 contrat d'apprentissage en sport		Mise en place d'un contrat d'apprentissage service jeunesse et sport
1 contrat d'apprentissage petite enfance		Mise en place d'un contrat d'apprentissage service petite enfance
12 Créations	7 Suppressions	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°081.04.2024 du 4 avril 2024, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à la majorité (abstention de M. Benseddik du groupe de l'opposition « Réussir Osny ») de la commission plénière du 10 juin 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 12 juin 2024,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE votes contre du groupe de l'opposition « Réussir Osny »

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

Réception par le préfet : 25/06/2024
Publication : 25/06/2024

De créer au 1^{er} juillet 2024 :

- 1 emploi à temps complet d'agent de restauration / entretien sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique
- 1 emploi à temps complet de gestionnaire finances sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi à temps complet d'ATSEM sur les grades du cadre d'emploi d'ATSEM et sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique
- 1 emploi d'agent de restauration / entretien à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable logistique / garage et magasin sur les grades du cadre d'emploi de technicien, d'agent de maîtrise, d'adjoint administratif et d'adjoint technique

De supprimer au 1^{er} juillet 2024 :

- 1 emploi à temps complet d'agent de restauration / entretien sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi à temps complet de gestionnaire finances sur le grade d'adjoint administratif principale de 1^{ère} classe
- 1 emploi à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable logistique / garage et magasin sur les grades du cadre d'emploi de technicien et d'agent de maîtrise

De créer au 1^{er} septembre 2024 :

- 1 emploi à temps non complet (10h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 contrat d'apprentissage en communication (graphisme)
- 1 contrat d'apprentissage accueil (centre social)
- 1 emploi à temps complet d'ATSEM sur les grades du cadre d'emploi d'ATSEM et sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet d'administrateur réseaux et système sur les grades du cadre d'emploi de technicien
- 1 contrat d'apprentissage en sport
- 1 contrat d'apprentissage en petite enfance

De supprimer au 1^{er} septembre 2024 :

- 1 emploi à temps non complet (9h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi à temps non complet (17h30/35h) d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'administrateur réseaux et système sur le grade de technicien

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

PRÉCISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 20 juin 2024
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire



Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er septembre 2024
EMPLOIS FONCTIONNELS			3,0	0,0	0,0	3,0
Directeur général des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur général adjoint des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur des services techniques	1,0	0,0	1,0			1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE			57,5	2,0	1,0	58,5
Attaché hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Attaché principal	2,0	0,0	2,0			2,0
Attaché	7,0	0,0	7,0			7,0
Rédacteur principal 1ère classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur principal 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur	11,0	0,0	11,0			11,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	12,0	0,0	12,0	1,0	1,0	12,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	10,0	0,0	10,0			10,0
Adjoint administratif	8,0	0,5	8,5	1,0		9,5
FILIERE TECHNIQUE			96,4	5,0	3,0	98,4
Ingénieur principal	2,0	0,0	2,0			2,0
Ingénieur	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Technicien	4,0	0,0	4,0	1,0	1,0	4,0
Agent de Maîtrise principal	6,0	0,0	6,0			6,0
Agent de Maîtrise	3,0	0,0	3,0			2,0
Adjoint technique principal de 1ère classe	10,0	0,0	10,0			10,0
Adjoint technique principal de 2ème classe	7,0	0,5	7,5			6,5
Adjoint technique	56,0	0,9	56,9	4,0	1,0	60,9

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet		Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er septembre 2024
FILIERE SOCIALE				22,5	0,0	2,0	20,5
Agent social	6,0	0,5		6,5			6,5
ATSEM principal de 1ère classe	6,0	0,0		6,0			6,0
ATSEM principal de 2ème classe	7,0	0,0		7,0		2,0	5,0
Assistant socio-éducatif	0,0	0,0		0,0			0,0
Educateur de jeunes enfants	1,0	0,0		1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2,0	0,0		2,0			2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				19,3	0,0	0,0	19,3
Puéricultrice Cadre de santé	0,0	0,0		0,0			0,0
Infirmière soins généraux hors classe	2,0	0,0		2,0			2,0
Infirmière de classe normale	1,0	0,0		1,0			1,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3,0	0,0		3,0			3,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	13,0	0,0		13,0			13,0
Assistants maternelles	0,0	0,0		0,0			0,0
Médecin	0,0	0,3		0,3			0,3
Psychologue	0,0	0,0		0,0			0,0
FILIERE SPORTIVE				1,0	0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S	0,0	0,0		0,0			0,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	1,0	0,0		1,0			1,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe	0,0	0,0		0,0			0,0
FILIERE CULTURELLE				16,7	1,0	1,0	16,7
Bibliothécaire	0,0	0,0		0,0			0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3,0	1,7		4,7		1,0	4,7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1,0	3,7		4,7			4,7

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er septembre 2024
Assistant d'enseignement artistique	1,0	0,3	1,3			1,3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine	1,0	0,0	1,0			1,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE ANIMATION			57,2	0,0	0,0	57,2
Animateur principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Animateur principal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur	5,0	0,0	5,0			5,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	37,0	0,9	37,9			37,9
FILIERE POLICE			7,0	0,0	0,0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	3,0	0,0	3,0			3,0
Gardien-brigadier de police	3,0	0,0	3,0			3,0
EMPLOIS NON CITES			5,1	4,0	0,0	9,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0	0,1	0,1			0,1

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er septembre 2024
Emploi avenir	1,0	0,0	1,0			1,0
Contrat d'apprentissage	3,0	0,0	3,0	4,0		7,0
Collaborateur de cabinet	1,0	0,0	1,0			1,0
[...]						
TOTAL GENERAL	266,0	19,6	285,6	12,0	7,0	290,6